



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 045-214502700-20231218-09_55_2023-DE



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le 18 décembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

N° 09/55/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - MARCHAND P. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - HALL S. BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M.

ABSENTS : MM. ROLLION F. (pouvoir à PINÇON M.) - PLOTTON C. (pouvoir à EPIN Y.) - PELLETIER I. (pouvoir à SOUESME F.) - GASNIER G. - QUELIN M. (pouvoir à BURGEVIN G.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Monsieur Mathieu PINÇON a été élu secrétaire de séance.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE BRAY SAINT AIGNAN CONSULTATION DES COLLECTIVITES

Conformément aux dispositions des articles L 122-1 V du code de l'environnement et R 423-9 du code de l'urbanisme, le dossier présentant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Bray-Saint Aignan au lieudit de Bois au Cœur a été transmis le 20 novembre dernier à la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, intéressée au regard des incidences environnementales notables du projet sur son territoire.

Ce dossier, envoyé à tous les conseillers en amont de la réunion, comprend :

- ~ Une étude d'impact et son résumé non technique,
- ~ Les demandes de permis de construire correspondants concernant la construction d'un parc photovoltaïque flottant

La commune est invitée à se prononcer sur ce dossier. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, son avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 10 abstentions,

- **EMET** un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque, bâtiments et clôture au lieu-dit de Bois au Cœur à Bray Saint Aignan (45 460).

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le*

**Le Maire,
Gilles BURGEVIN**